

Bulletin technique Agriculture biologique

Produire du chanvre à actifs en AB



Avec l'évolution récente de la réglementation, la filière chanvre à actifs (aussi appelée chanvre bien-être, chanvre CBD...) est en plein développement et se structure. Plusieurs sessions de formation ont été proposées au sein du réseau des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, avec l'intervention de l'Association Française des Producteurs de Cannabinoïdes (AFPC), afin d'informer sur le contexte réglementaire, les perspectives de la filière, la conduite technique et les méthodes de transformation. Ce bulletin a pour objectif de présenter quelques éléments du cadre lié cette production.

C'est quoi le chanvre CBD ?

Le chanvre est une plante annuelle de la famille des Cannabacées, qui contient de nombreux composés actifs appelés cannabinoïdes (une centaine recensés à ce jour). Parmi eux, le THC (tétrahydrocannabinol ou delta⁹ - THC) figure sur la liste française des substances classées comme stupéfiants, ce qui n'est pas le cas du cannabidiol (CBD), également présent en grande quantité dans la plante.

On peut classer le chanvre en 4 grandes catégories :

Chanvre dit « industriel »

Taux de THC < 0,3 %. Variétés inscrites au catalogue*. Cultivé pour sa fibre, ses graines, sa chènevotte...

Chanvre dit « à actifs » (ou chanvre « bien-être », chanvre « CBD »)

Taux de THC < 0,3 %. Variétés inscrites au catalogue*. Cultivé pour sa fleur (inflorescence).

Chanvre thérapeutique

Cultivé de manière très encadrée et encore à titre expérimental. Beaucoup de contraintes (licence d'exploitation, encadrement par l'industrie pharmaceutique, coût de production élevé...) ; donc peu accessible aux producteurs.

Chanvre récréatif

Ne rentre pas dans les catégories ci-dessus. Interdit. Considéré comme produit stupéfiant.

A noter que le taux de THC maximum est fixé depuis peu à 0,3 % (il était auparavant à 0,2 %).

* Catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles ou au catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées en France.

Un cadre réglementaire qui s'assouplit

C'est l'arrêté du 30/12/2021 qui fixe le cadre de cette production. Il indique que :

- En application de l'article R. 5132-86 du code de la santé publique, **sont autorisées la culture, l'importation, l'exportation et l'utilisation industrielle et commerciale des seules variétés de Cannabis sativa L., dont la teneur en THC n'est pas supérieure à 0,30 %.**
- **Ces variétés doivent être inscrites au catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles ou au catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées en France.**

- **La détermination de la teneur en THC des variétés précitées et la prise d'échantillons en vue de cette détermination sont effectuées selon la méthode prévue en annexe de l'arrêté.**
- **Les fleurs et les feuilles sont produites à partir de plantes issues de semences certifiées.**
- **La vente de plants et la pratique du bouturage sont interdites.**
- **Seuls des agriculteurs actifs au sens de la réglementation européenne et nationale peuvent cultiver des fleurs et des feuilles de chanvre.**

Néanmoins, l'article II de cet arrêté interdisait « la vente aux consommateurs de fleurs ou de feuilles brutes sous toutes leurs formes, seules ou en mélange avec d'autres ingrédients ». Il obligeait une contractualisation entre producteur et acheteur. **Le Conseil d'Etat a suspendu début 2022 cet article (avec une suppression le 29 décembre 2022), rendant ainsi possible la vente directe aux consommateurs.** Le contrat de rachat avec un industriel n'est plus une obligation, ouvrant ainsi des perspectives de développement pour la filière.

Les textes de référence à consulter :

- **Arrêté du 30 décembre 2021 :**
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00044793213>
- **Décision du Conseil d'Etat du 29/12/2022 :**
<https://www.conseil-etat.fr/actualites/cbd-annulation-de-l-arrete-interdisant-la-vente-des-fleurs-et-feuilles-de-cannabis-sans-proprietes-stupefiantes>

Extrait : « Le Conseil d'Etat annule l'arrêté du 30 décembre 2021 interdisant de vendre des fleurs et feuilles de cannabis ayant un taux de THC (tétrahydrocannabinol) inférieur à 0,3 %. Il relève que le CBD (cannabidiol), qui n'a pas d'effet psychotrope et ne provoque pas de dépendance, ne peut être considéré comme un produit stupéfiant. Il retient qu'il n'est pas établi que la consommation des fleurs et feuilles de ces variétés de cannabis avec un faible taux de THC comporterait des risques pour la santé publique. Il juge illégale en conséquence l'interdiction générale et absolue de leur commercialisation ».

- **Définition d'actif agricole**
(note à télécharger en bas de page) :
<https://agriculture.gouv.fr/les-regles-transversales>

Une filière qui se structure

L'Association Française des Producteurs de Cannabinoïdes (AFPC) a été créée en 2021 afin de développer, structurer, promouvoir et défendre la filière chanvre CBD française. Elle fédère à ce jour plus de 250 producteurs. Interlocutrice des services de l'Etat et de la Commission européenne, l'AFPC a pour objectif de faire reconnaître la filière chanvre CBD française comme une filière de qualité, durable, créatrice de valeur ajoutée et génératrice d'emplois sur les territoires. Elle offre à ses adhérents un espace d'échange, des informations techniques, une veille réglementaire ou encore un soutien juridique. Elle mène à ce jour de nombreuses actions auprès des pouvoirs publics répondant aux différents enjeux de la filière (inscription de nouvelles variétés au catalogue, autorisation du bouturage, dérogation à la réglementation Novel Foods*, augmentation du taux de THC...).

Plus d'informations : <https://www.lafpc.fr/>

** Dans l'Union européenne, **tout aliment n'ayant pas été consommé de manière significative avant mai 1997** est considéré comme un nouvel aliment. Ces nouveaux aliments doivent se conformer à des règles strictes spécifiques (« réglementation Novel Foods »), avec notamment une évaluation scientifique de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) pour s'assurer que l'aliment ne présente aucun risque pour la santé et que l'utilisation prévue n'entraîne pas de déséquilibre nutritionnel.*

Itinéraire technique : choix de la parcelle et préparation du sol

Comme pour toutes les cultures, il faut privilégier les parcelles saines, bien exposées, avec un bon taux de matière organique.

Le pH optimal est compris entre 6 et 8.

Il est important de faire une analyse de sol en amont pour connaître son sol (granulométrie, taux de MO...), identifier certains déséquilibres et faire les corrections nécessaires (chaulage notamment). De nombreux laboratoires existent : une analyse complète avec granulométrie coûte en moyenne entre 100 et 150€ HT.

Le chanvre est une plante rustique mais sensible à l'asphyxie racinaire ; les zones de bas fond et zones de parcelles lourdes sont à donc à éviter.

Le sol doit permettre un enracinement optimal des plantes ; il ne doit pas être motteux ni grossier.

Le choix de la parcelle doit aussi tenir compte de l'isolement vis-à-vis d'autres parcelles de chanvre.

Si certains producteurs mécanisés optent pour un travail profond (décompacteur ou labour) puis des passages plus superficiels pour affiner le lit de plantation, d'autres producteurs privilégient une conduite en travail réduit du sol avec des apports massifs de matière organique (fumier, compost, broyat...).



Témoignage d'un producteur corrézien

« Au-delà des aspects agronomiques, le choix de la parcelle doit également tenir compte du risque de vol, qui est malheureusement une réalité. Ma parcelle est équipée de caméras de vidéosurveillance avec système d'alarme relié à mon téléphone ».



Parcelle équipée d'une caméra de vidéo-surveillance

La fertilisation

La fertilisation est indispensable pour couvrir les besoins de la culture.

Les apports nécessaires sont estimés à :

- **N : 100 à 130 U**
- **P : 50 à 90 U**
- **K : 100 à 150 U**

Le chanvre a également des besoins en magnésium, calcium, bore... à différents stades de son cycle. Le bore sera notamment important au moment de la floraison et de la nouaison.

Un fractionnement des apports est à privilégier, avec un apport de fond en amont de la plantation (apport organique type fumier composté), puis des apports en cours de cycle avec des formulations solides (bouchons, poudre...) ou liquides (attention au choix de la formulation organique liquide afin de ne pas boucher les goutteurs si les apports se font via le goutte-à-goutte).

Comme pour toutes les cultures, le raisonnement de la fertilisation est indispensable ! Une sous-fertilisation peut entraîner des carences, des blocages et des pertes de rendement. Une sur-fertilisation augmentera le risque de pression parasitaire, favorisera le développement des adventices, ainsi que l'apparition de désordres physiologiques. Les plantes sur-fertilisées auront également plus tendance à verser.



Témoignage d'un producteur corrézien

« Je réalise un apport de matière organique sous forme de fumier composté avant plantation. Je fais des pulvérisations de purins (ortie et prêle) durant la phase d'élevage du plant, puis une semaine après plantation, en foliaire. En cours de culture, quand le feuillage est bien développé, je fais plusieurs apports d'engrais organique 4/1/6, ainsi que deux applications de biostimulants à base d'acides humiques et d'acides fulviques ».



Le choix variétal

Seules les variétés inscrites au catalogue et avec certificat peuvent être implantées.

A ce jour, une seule variété est disponible en bio : Kompolti. Pour les autres (Midwest, Northwest, Arizona Dream, Morning Glory, Western Cherry, Enectarol...), il faut donc effectuer une demande de dérogation.

Il existe différents types de variétés :

- **Les variétés photopériodiques ou « régulières »** : l'entrée en floraison dépend de la lumière et démarre généralement début août, quand la durée du jour commence à décroître.
- **Les variétés à autofloraison ou « automatiques »** : l'entrée en floraison se fait après quelques semaines, et ce quelle que soit la lumière et le cycle jour-nuit. Il s'agit de plantes avec un développement plus réduit et un cycle plus court.

Les graines féminisées sont à privilégier car elles ont été sélectionnées pour ne produire que des fleurs femelles (sur variétés non féminisées, on estime à 50 % la proportion de pieds mâles à éliminer en cours de culture).

En moyenne, pour un achat en petit conditionnement (250 graines), une graine féminisée photopériodique coûte entre 1,80 et 2 € HT. Il faut compter davantage pour les nouveautés variétales. Les tarifs sont dégressifs (une graine de Kompolti bio en conditionnement de plus de 1000 graines coûte environ 0,70 € HT).



Témoignage d'un producteur corrézien

« Le fait de devoir se restreindre aux variétés du catalogue est un frein car il y a de réels problèmes de stabilité et souvent des taux de germination insuffisants. Cela nous empêche également d'innover et de nous démarquer du point de vue commercial. Il faut également être vigilant concernant les fournisseurs car de nombreux sites proposent des variétés mais sans certificat. Pour ma part, je me fournis chez France Botanique Services. Le catalogue est intéressant et conforme à la réglementation ».

Le semis

Compte-tenu du coût des graines, le semis direct est à éviter. **Il faut privilégier une germination en conditions contrôlées.**

Pour les variétés photopériodiques, on peut retenir :

- En Corrèze, les semis sont généralement réalisés 2ème quinzaine de mai / début juin.
- Il est recommandé de s'équiper de sondes (température, hygrométrie) pour suivre et maîtriser les conditions de culture.
- Les semis sont réalisés en mottes (ex : motte 4x4x4), avec 24 à 48h en chambre de germination (obscurité, 25°C et 90 % d'hygrométrie). Il faut être vigilant car les plantules peuvent « tiger » très vite.
- Un élevage des plants en serre a ensuite lieu pendant 15 à 21 jours. Les conditions optimales de développement sont une température comprise entre 22 et 25°C couplée à une hygrométrie comprise entre 60 et 75 %. La serre doit être bien ventilée pour limiter le développement de maladies notamment.
- Les plants doivent être acclimatés petit à petit en vue de la plantation (ouverture progressive de la serre, mise en extérieur en journée...).



Témoignage d'un producteur corrézien

« Pour les variétés photopériodiques, je sème en godets début juin, pour un repiquage en pleine terre 15 à 20 jours après. Pour les variétés à autofloraison, je sème en minimottes vers le 15 mai, pour un repiquage en pleine terre 5 à 10 jours après ».



La plantation

L'implantation de la culture est une étape cruciale : **mieux vaut retarder une plantation que de planter dans de mauvaises conditions** (sol sec et/ou température du sol inférieure à 12°C).

Il est également conseillé de ne pas planter trop précocement : la floraison des variétés photopériodiques étant liée à la photopériode, cela ne permettra pas une récolte plus précoce. De plus, les plantes auront un développement important et risqueront de verser en cas d'orage ou de bourrasque. Le créneau de plantation en Corrèze est généralement compris entre le 10 et le 20 juin.

En plein champ, il est fortement recommandé d'éviter les plantations en sol sec car elles impacteront l'enracinement, d'autant plus en système non irrigué. Idéalement, il faut planter après une pluie, mais néanmoins sur sol ressué.

Sous abri, il est indispensable de faire le plein d'eau du sol en mettant en route le système d'irrigation la veille et en maintenant l'irrigation le matin de la plantation.

La phase d'enracinement conditionne la réussite de la culture : il est donc indispensable de bien maîtriser cette étape. Le schéma de plantation doit tenir compte de plusieurs paramètres : indications liées à la variété et fournies par le semencier, date d'implantation, matériel disponible (ex : largeur d'inter-rang adapté aux outils d'entretien).



Témoignage d'un producteur corrézien

« Les conditions d'humidité du sol sont importantes pour réussir son implantation. Je me munis également d'un bac de ré-humidification afin de tremper les mottes avant la mise en terre. En terme d'implantation, j'espace les plants d'1,50 mètre sur le rang, avec un inter-rang d'1,20 mètre ».

L'irrigation

Sous abri, l'irrigation est bien entendu indispensable.

En plein champ, elle permettra d'optimiser et de sécuriser le système. Néanmoins, en Corrèze et selon la pluviométrie du secteur, le chanvre peut se produire « en sec », c'est-à-dire sans irrigation, mais attention à planter dans de bonnes conditions dès le départ (voir paragraphe précédent).

La mise en place d'un paillage organique est souvent pratiquée afin de limiter le besoin en eau (et limiter l'enherbement).

Le chanvre est sensible au stress hydrique et cela peut provoquer de l'hermaphrodisme. La mise en place de sondes tensiométriques ou capacitatives permettra d'optimiser la conduite.

Pour raisonner au mieux les apports d'eau, pensez également à vous munir **d'une gouge / tarière maraîchère** !

Cela permet d'effectuer un carottage (au niveau de la zone d'exploration des racines, à 20 cm d'un goutteur) sur les 5 - 25 premiers centimètres pour évaluer le niveau d'humidité du sol. L'objectif est d'avoir un sol frais et légèrement friable sur toute la tarière, et donc de la zone d'exploration des racines.

Pour rappel : si la tarière ressort humide en surface mais sèche en profondeur, il faut augmenter la durée des irrigations. Si la tarière ressort sèche en surface et humide en profondeur, il faut augmenter la fréquence des irrigations.



Témoignage d'un producteur corrézien

« J'installe toujours un goutte-à-goutte sous la toile tissée pour sécuriser. Il m'arrive de ne pas irriguer quand la pluviométrie permet de couvrir les besoins de la culture. Je ne réalise pas d'aspersion, afin de limiter le risque de Botrytis ».



La gestion des adventices

Le chanvre est une culture qui couvre vite mais comme pour toutes les cultures, la gestion des adventices est indispensable pour mener à bien la culture. Cela passe notamment par :

- De la prophylaxie : éviter les parcelles à historique, raisonner la fertilisation...
- L'adaptation du schéma de plantation pour permettre le passage de vos outils
- La mise en place de barrière physique : toile tissée, paillage...
- La gestion mécanique (manuelle et/ou motorisée) tout au long du cycle.



La gestion des bioagresseurs

Différents bioagresseurs peuvent être observés en cours de culture : maladies fongiques (fusarium, pythium, oïdium, botrytis...) et ravageurs (noctuelles, pucerons, thrips, cochenilles, limaces, punaises...). En zone limousine et de plein champ, les bioagresseurs les plus observés sont les noctuelles, le Botrytis et les limaces et escargots.

Les noctuelles

Ce sont les ravageurs les plus problématiques car elles dégradent les fleurs puis créent des portes d'entrée aux maladies, notamment le Botrytis. Comme en maraîchage, la pression s'intensifie de plus en plus chaque année, avec des populations de plus en plus précoces. Elles sont polyphages et très voraces.

Sous abri, la mise en place de filets Insect Proof au niveau des ouvrants permet de limiter la pression.

En cas d'attaque, des méthodes de lutte alternative sont disponibles, à base de *Bacillus thuringiensis*. Ces spécialités s'utilisent préventivement, au tout début des éclosions, dès que commence la période de risque. Elles agissent par ingestion et sont efficaces sur les premiers stades larvaires.

L'observation régulière des parcelles et la détection des premiers individus est donc essentielle pour positionner au mieux l'intervention. Pour cela, il est possible de disposer des pièges à phéromones. L'institut du végétal Arvalis indique que les noctuelles les plus fréquemment observées sur chanvre sont *Heliothis armigera* ou *Helicoverpa armigera*. Il faut donc choisir la phéromone qui leur est spécifique.

Une attention particulière doit être portée à la qualité de pulvérisation :

- volume suffisant (à la limite du ruissellement),
- répartition sur tout le feuillage et notamment la face inférieure des feuilles (privilégier l'atomiseur au pulvérisateur),
- application le soir (produit photosensible, appliquer de préférence en fin de journée).



Témoignage **d'un producteur corrézien**

« La maîtrise des noctuelles est difficile mais indispensable car elles peuvent occasionner des pertes rapides et colossales sur l'atelier. En période de risque, nous surveillons quotidiennement la parcelle, nous éliminons manuellement les larves et nous intervenons en lutte directe avec du *Bacillus Thuringiensis* ».

Le Botrytis

C'est une maladie fongique favorisée par des conditions climatiques humides et froides. Son développement est souvent associé à des lésions (« portes d'entrée » créées par des piqûres de ravageurs, blessures liées au vent ou à la grêle...). La prophylaxie reste la principale méthode de lutte : surveillance accrue de la parcelle et d'autant plus sous serre où la gestion de climat est plus complexe (hygrométrie, ventilation), bonne gestion de l'irrigation, taille pour permettre une bonne aération du feuillage, élimination manuelle des symptômes et des parties de plantes atteintes, déclenchement de la récolte quand la pression augmente et que les conditions sont favorables, gestion rigoureuse du séchage...



Témoignage **d'un producteur corrézien**

« Pour limiter l'installation du Botrytis, j'envisage de brasser les plants à l'aide d'un atomiseur pour limiter l'humidité dans les têtes, surtout quand les conditions climatiques sont favorables à la maladie ».



Les limaces et escargots

Ils sont préjudiciables à la reprise, lorsque les conditions climatiques sont humides. La présence de paillage organique favorise également leur présence.

Différents leviers permettent de réduire la pression :

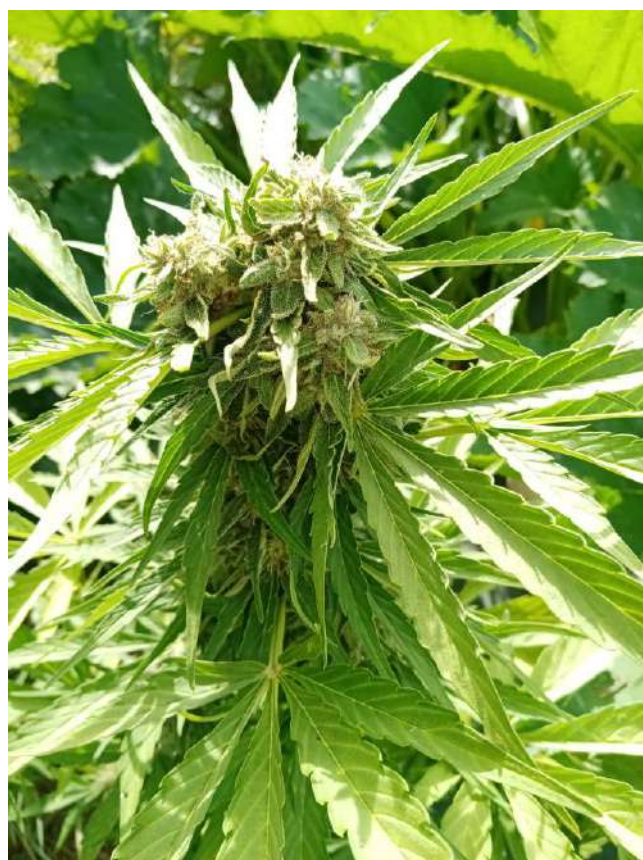
- travail du sol adapté (absence de mottes favorisant les refuges),
- entretien des abords,
- observation,
- destruction manuelle...

Si les conditions sont favorables, il est possible d'intervenir en préventif avec des spécialités à base de phosphate ferrique.



Témoignage **d'un producteur corrézien**

« Pour les variétés à autofloraison implantées à un stade jeune et sensible, j'interviens en préventif avec une spécialité à base de phosphate ferrique si les conditions sont favorables, que je renouvelle éventuellement une fois ».



Sexage

C'est une étape importante et très gourmande en main d'œuvre, qui consiste à éliminer les fleurs mâles. Cela demande un passage manuel tous les deux jours maximum, de fin juillet à mi-août globalement, puis tous les trois à quatre jours de mi-août à la récolte.

L'étape de sexage demande du temps et de la rigueur. Le fait d'avoir recours à des variétés féminisées facilite cette étape - on estime à 50 % le pourcentage moyen de pieds mâles à éliminer sur variétés non féminisées - mais il faut rester vigilant jusqu'à la récolte car le moindre stress peut provoquer de l'hermaphrodisme. Des fleurs mâles peuvent donc apparaître, même sur variétés féminisées.



Témoignage

d'un producteur corrézien

« La première année, c'est vraiment très chronophage car il faut « se faire l'œil ». Les pieds mâles doivent être arrachés, pas seulement coupés, car ils peuvent repartir ».

Récolte

Sur variétés photopériodiques, en Corrèze, la récolte a généralement lieu de fin septembre à fin octobre. Elle est, dans la majorité des cas, réalisée manuellement.

Plusieurs facteurs entrent en compte pour le déclenchement de la récolte : la maturité des trichomes, la compacité de la tête, les conditions météo ou encore l'état sanitaire de la plante. En cas de conditions climatiques défavorables, augmentant le risque de Botrytis, il est possible de récolter en deux temps (les têtes les plus denses et les plus sensibles étant récoltées et mises à sécher en premier).



Témoignage

d'un producteur corrézien

« Je privilégie une récolte en sous maturité pour limiter la montée du taux de THC. Quand les conditions météo ne sont pas bonnes, il faut aller très vite et avoir une équipe fiable. Le fait de produire des variétés photopériodiques et d'autres à autofloraison nous permet d'échelonner les récoltes et de mieux répartir la charge de travail ».

Séchage et conservation

Le séchage est ensuite une étape cruciale de l'itinéraire, qui conditionne les qualités organoleptiques et l'aspect visuel du produit.

Différentes pratiques de séchage existent, la plus simple étant le séchage traditionnel : les plants sont pendus à l'envers, à l'abri de la lumière, durant 15 à 20 jours en moyenne. Un ventilateur, un déshumidificateur et des sondes permettent de piloter au mieux les conditions de température et d'hygrométrie (attention à ne pas faire rentrer de l'air humide de l'extérieur !). Les conditions optimales sont 18 - 23°C et 55 - 62 % d'hygrométrie. En plante entière, il faut compter entre 0,5 et 1 m² de surface disponible pour le séchage d'une plante.

En cas de récolte humide, il est nécessaire de chauffer l'air durant quelques jours pour limiter le développement du Botrytis. Cela pourra impacter la qualité mais permettra de limiter les pertes (qui peuvent être très importantes).

Le mode de séchage dépend également du produit et des débouchés visés, car cela aura un impact sur la place nécessaire, le matériel, la rigueur du suivi, l'organisation du travail. On ne sèche pas avec la même attention des fleurs premium et des plantes destinées à l'extraction et à la transformation.

Après séchage, les fleurs sont affinées en fût durant deux mois et aérées / brassées quotidiennement (roulage des fûts pour brasser puis ouverture une à deux heures). Le CBD peut se conserver 1 à 2 ans en bonnes conditions (local propre, à l'abri de la lumière et avec peu de variations de températures).



Témoignage

d'un producteur corrézien

« J'ai aménagé un local de séchage avec ventilateurs pour brasser, des déshumidificateurs à thermostat et un système de climatisation. L'obscurité est maintenue grâce à des bâches d'ensilage. Je contrôle les conditions de séchage rigoureusement (température, hygrométrie). Dès l'entrée de la récolte, mon objectif est de descendre à 50 % d'hygrométrie dans les 24 à 48 h, puis de remonter ensuite à 60 % grâce à un séchage plus doux. Le séchage dure une vingtaine de jours. D'autres producteurs font l'inverse, et démarrent à 63 % pour descendre ensuite à 58 % ».

Pour une bonne qualité du séchage, des investissements sont indispensables et il ne faut pas hésiter à sur-dimensionner le matériel (déshumidificateurs, ventilateurs...) tout en le réglant ensuite en fonction de la quantité à sécher. Les plantes destinées à de la fleur premium et celles destinées à de la transformation sont séchées différemment car ce n'est pas la même qualité recherchée et cela permet de mieux gérer l'espace disponible et la charge de travail. Les plantes destinées à la transformation sont séchées sur tiges et pendues à l'envers sur des filets à ramer dans un local exposé au vent naturel et équipé d'un ventilateur ».

Le travail post-récolte

Selon les surfaces implantées et les produits visés, différents investissements sont à entrevoir : effeuilleuse (en fleurs sèches ou fleurs fraîches), buckler (pour séparer les fleurs des tiges), trimeuse, extracteur...

La gamme de prix est très variable selon les volumes à travailler.

Attention à l'import de machine « discount » et au respect des normes !

Différents produits peuvent être valorisés : fleurs premium, produits transformés en tisanes, huiles sublinguales, baumes... La gamme est très large !

Il est interdit de faire des allégations thérapeutiques sur les produits commercialisés.

Il est également interdit « d'entretenir une confusion ou de faire l'amalgame avec une consommation de cannabis à usage dit récréatif et faire ainsi la promotion du cannabis ».

A ce jour, seul le CBD pur, sous forme d'isolat, est autorisé dans les produits cosmétiques.



Trimeuses permettant de séparer certaines parties de la plante mécaniquement.



« Manucure » manuelle de l'inflorescence, avant commercialisation

Et les analyses ?

La méthode d'analyse permettant de mesurer le taux de THC est définie en annexe de l'arrêté du 30/12/2021 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044793213>

Extrait : « dans une population de chanvre donnée, on prélèvera une partie de 30 cm contenant au moins une inflorescence femelle pour chaque plante sélectionnée. Le prélèvement s'effectue pendant la période comprise entre les vingt jours après le début et les dix jours après la fin de la floraison, pendant la journée, selon un parcours systématique permettant une collecte représentative de la parcelle, en excluant les bordures ».

Il est important de réaliser des analyses complémentaires sur l'ensemble des lots ; un budget est donc à prévoir. Plusieurs laboratoires proposent cette prestation (une analyse coûte entre 75 et 120€).

Quelques points de vigilance à connaître avant de se lancer

La réalisation d'une étude de marché et l'élaboration d'une stratégie commerciale sont indispensables avant de se lancer. En effet, ce sont les débouchés envisagés qui vont conditionner le système et son dimensionnement :

- la production (fleur de qualité uniquement, activité de transformation en huile sublinguale ou tisane par exemple),
- les surfaces nécessaires,
- le mode de conduite,
- la main d'œuvre,
- les modes de séchage, le matériel...

A ce jour, la commercialisation en direct - que ce soit sur les marchés, foires, à la ferme, ou bien au travers de la vente en ligne - offrent la valorisation la plus intéressante.

Les prix de vente en magasins spécialisés (« CBD Shops » ou bureaux de tabac) sont généralement inférieurs de plus de 50 % par rapport aux prix de vente en direct (et jusqu'à 90 % !), mais peuvent permettre d'avoir un débouché complémentaire pour une partie de sa production et de sécuriser le système.

A ce jour, peu de débouchés existent en filière longue, et les prix sont souvent insuffisamment rémunérateurs.

La culture du chanvre à actifs demande de la technicité, surtout quand on envisage un positionnement sur de la fleur de haute qualité, avec des acheteurs exigeants (compacité, qualités organoleptiques...).

Elle demande aussi des **capacités en termes de commercialisation** (compétences en communication, aspects commerciaux...). Des formations et des accompagnements existent, et vous permettront d'acquérir et de développer les connaissances nécessaires.

Pour des démarrages d'ateliers peu mécanisés avec une commercialisation en vente directe, il est recommandé de **ne pas dépasser quelques centaines de plants la première année** afin de prendre ses repères en termes de conduite, de temps de travail et d'organisation (récolte et séchage notamment), ainsi qu'en termes de commercialisation (élaboration de la gamme, recherche de débouchés...).

La culture du chanvre à actifs est récente et encore mal connue, ce qui entraîne parfois des difficultés :

- S'il est possible d'avoir une certification bio sur les fleurs, graines, macérâts..., **les produits issus d'une extraction à base de solvants (même bio) restent exclus de la certification.**
- Même si la situation s'améliore petit à petit, **de nombreuses banques refusent encore les transactions liées à la vente de chanvre à actifs** (bien se renseigner avant de monter sa boutique en ligne).
- Même si la culture du chanvre à actifs ne nécessite pas d'autorisation ou de déclaration, **il est conseillé d'en informer la mairie et éventuellement les services de gendarmerie du secteur afin d'éviter toute déconvenue.**
De même, il est vivement recommandé de **constituer et de mettre à disposition si besoin un classeur avec tous les éléments attestant du cadre de la production** : copie de l'arrêté du 30/12/2021, copie de la décision de Conseil d'Etat du 29 décembre 2022, attestation MSA, avis de situation INSEE, factures d'achats des graines et certificats associés, documents de traçabilité...

Vous voulez en savoir plus ?

Participez à la formation « Mettre en place un atelier de chanvre CBD » le 11 décembre 2025 à l'antenne de Brive de la Chambre d'agriculture de la Corrèze.

Jérémy GAILLARD, consultant indépendant et formateur pour l'Association Française des Producteurs de Cannabinoïdes (AFPC), nous présentera :

- Le cadre réglementaire lié à cette production (européen et français, lois, décrets, textes), ses évolutions, ses enjeux et ses perspectives
- La filière, sa structuration et ses débouchés
- Les étapes clés de la production
- Les facteurs de réussite pour démarrer son projet

Informations, modalités et inscriptions auprès d'Anne-Laure FUSCIEN, Chambre d'agriculture de la Corrèze, 07 63 45 23 53.

La même formation se tiendra à la Chambre d'agriculture de la Dordogne à Coulounieix-Chamiers (24) courant janvier 2026. Informations, modalités et inscriptions auprès de Nastasia MERCERON, Chambre d'agriculture de la Dordogne, 07 71 26 46 11.

Rédaction de ce bulletin

Chambre d'agriculture de la **Corrèze**
Anne-Laure FUSCIEN
anne-laure.fuscien@correze.chambagri.fr
Crédits photos : AL Fuscien

Merci à Jérémy GAILLARD (consultant indépendant et formateur en culture de chanvre CBD) pour sa relecture.

Merci aux producteurs corréziens ayant apporté leurs témoignages.

Retrouvez toutes les ressources et publications en Légumes bio des Chambres d'agriculture [ICI](#)

Retrouvez tous les bulletins techniques dédiés aux productions légumières [ICI](#)

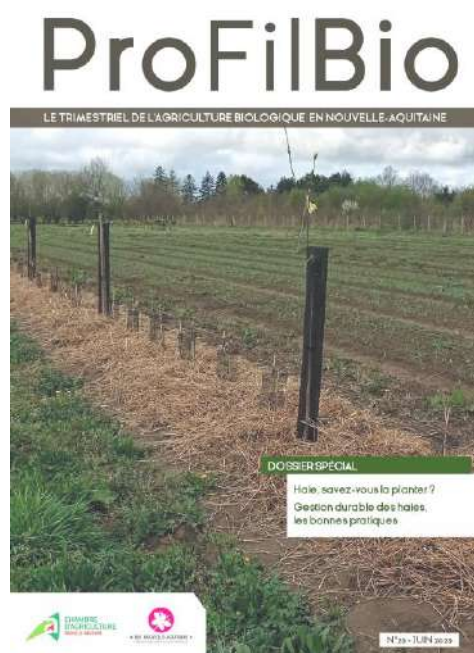
Les actualités réglementaires bio



[Cliquez pour en savoir plus](#)

Pour recevoir les actu et newsletters : merci d'adresser votre demande par mail aux contacts de votre département ci-dessous.

La revue technique ProFilBio
(numéro 25 – juin 2025)



3 numéros par an. *Dans chaque numéro, une rubrique est consacrée aux légumes bio.*

Pour recevoir ProFilBio (gratuitement) : inscription via le lien suivant :
<https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/filieres-et-territoires/agriculture-biologique/publications-bio/formulaire-profilbio/>

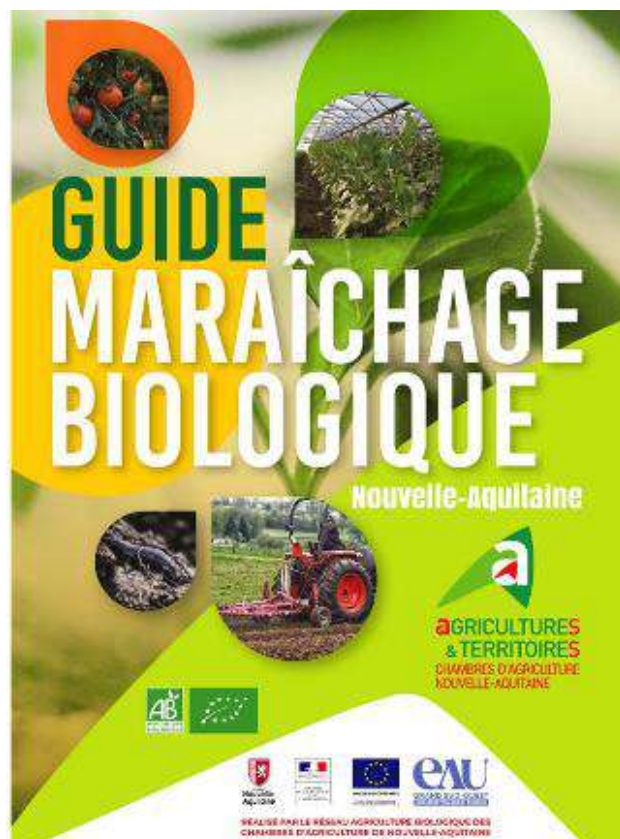


Les 5 livrets du guide Maraîchage Bio

Une publication des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine.

1. FERTILITÉ FERTILISATION
2. MATERIEL EN AB
3. ORGANISATION PLANIFICATION
4. SEMENCES PLANTS
5. COMMERCIALISATION

[Cliquez pour en savoir plus](#)



Bulletin de Santé du Végétal



Pour recevoir les éditions BSV Nouvelle-Aquitaine (gratuit) :
<http://archives.emailing-asp.com/4/3360/inscription.html>

Pour consulter les éditions BSV déjà parues : cliquer [ICI](#)

Contacts en département

Chambre d'agriculture de la **Charente**
Sylvie SICAIRE
sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la
Charente-Maritime Deux-Sèvres
Benoît VOELTZEL
benoit.voeltzel@cmds.chambagri.fr

Hélène MINET
helena.minet@cmds.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Corrèze**
Anne-Laure FUSCIEN
anne-laure.fuscien@correze.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Dordogne**
Nastasia MERCERON
nastasia.merceron@dordogne.chambagri.fr

Nathalie DESCHAMP
nathalie.deschamp@dordogne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Gironde**
Alexis NAULLET
a.naullet@gironde.chambagri.fr

Chambre d'agriculture des **Landes**
Emmanuel PLANTIER
emmanuel.plantier@landes.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du **Lot-et-Garonne**
Bertrand CAVALON
bertrand.cavalon@cda47.fr

Chambre d'agriculture des
Pyrénées-Atlantiques
Ludivine MIGNOT
l.mignot@pa.chambagri.fr

Chambre d'agriculture des
Pyrénées-Atlantiques
Margot DULAIS
m.dulais@pa.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Vienne**
Hervé THOMAS
herve.thomas@vienne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Haute-Vienne**
Hugo PRAGOUT
hugo.pragout@haute-vienne.chambagri.fr



*Ce bulletin technique est une publication du groupe
« Maraîchage et Légumes bio » des Chambres
d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, animé par
Nastasia MERCERON (CDA 24).*

*Il est réalisé avec le soutien financier de la Région
Nouvelle-Aquitaine, l'Etat, l'Europe et l'Agence de
l'eau Adour-Garonne*

